

**Vincent Noce, *La collection égoïste. La folle aventure d'un voleur d'art en série et d'autres histoires édifiantes*, Paris, JC Lattès, 2005, 325 p.**

**Stéphane Breitwieser, *Confessions d'un voleur d'art. Récit*, avec la collaboration d'Yves de Chazournes, Paris, Anne Carrière, 2006, 361 p.**

L'aventure de l'Alsacien Stéphane Breitwieser, voleur d'art en série, a fait le tour du monde. « Mû par l'amour de l'art », cet amateur a dérobé entre 1995 et 2001 plus de 230 objets ou oeuvres d'art dans des musées et églises de France, de Suisse (sa terre de prédilection), d'Allemagne, de Belgique, de Danemark, des Pays-Bas et d'Autriche. Sa passion démesurée fait l'objet de deux livres, parus respectivement en 2005 et 2006. L'un est de la plume d'un journaliste français au service de *Libération*, l'autre est écrit par le protagoniste de l'histoire, avec l'aide d'Yves de Chazournes.

L'ouvrage de Vincent Noce se subdivise en 33 chapitres. Le roman (?) s'ouvre avec le « dernier » vol commis en Suisse en 2001. Mis sous les verrous, les policiers lucernois se rendent rapidement compte qu'il ne s'agit pas d'un voleur anodin. Alertée par une lettre, la mère du voleur détruit la collection de son fils et en jette une grande partie dans un canal. Ces objets jetés dans l'eau sont découverts par des passants. La police locale met du temps à contacter les instances supérieures (OCBC) et l'enquête avance lentement en France. Breitwieser, de son côté, passe aux aveux. C'est assez tardivement que l'on se rend compte que les découvertes faites en France et l'arrestation de Breitwieser sont liées.

Dès le chapitre 7, le journaliste fait un flash-back sur les vols antérieurs, depuis son premier larcin en 1995 au Château de Gruyères, lieu qu'il visita et pillà à 4 reprises au moins. Noce profite de dresser un « portrait » physique et psychologique du voleur, en passant par son passé (père absent, mère déséquilibrée) et sa vie sentimentale (amie au rôle ambigu, souvent de la partie lors des rapines). Le chapitre 14, hors sujet, s'attarde sur le retable de Grünewald de Colmar. La centaine de pages qui suit est consacrée à la médiatisation de l'enquête, aux témoignages incohérents de la mère, de la petite amie et du père, au procès qui a lieu en Suisse (Bulle) en 2003, au rapport stéréotypé de l'expert psychiatre fribourgeois, au procès pathétique qui se déroule du côté français en 2005. A partir du chapitre 22, le journaliste soulève des questions restées sans réponses, des « mystères » toujours non résolus après les deux procès et conclut en élargissant son propos au « fléau planétaire » qu'est le vol des oeuvres d'art et son attrait grandissant auprès du grand banditisme (vols à main armée), sujet aujourd'hui ô combien actuel...

Disons-le d'emblée, le livre de Vincent Noce est un mauvais livre, non seulement parce qu'il est (très) mal écrit, mais aussi parce qu'il mélange faits véridiques et fioritures romanesques<sup>1</sup>. Si l'auteur prétend être omniscient et donc objectif, le lecteur a plutôt l'impression d'avoir un roman entre les mains. L'ouvrage verse souvent dans le mélo-dramatique (titres des chapitres, description psychologisante de Breitwieser). On serait tenté de conclure brièvement en disant que ce livre ferait un excellent script pour un film basé sur un fait divers véridique. Mais – car il y a un mais ! – cela serait oublier le problème de fond qui transparaît derrière ce fait divers, à savoir l'incompétence affligeante des musées en matière de sécurité, l'incapacité entre les différents pays de collaborer pour lutter contre le trafic et le vol des oeuvres d'art, les lacunes juridiques en la matière. A l'heure actuelle, la sauvegarde du patrimoine ne semble pas être

---

<sup>1</sup> Cet ouvrage est, de ce point de vue, très proche du *Da Vinci Code*, de Dan Brown (2003). Dans tout ce fatras romanesque, il est assez troublant d'y trouver des noms de personnes tout à fait réelles, tels Raoul Blanchard (qui aurait sûrement préféré rester dans l'anonymat...) ou Marie-Claude Morand (qui s'en tire nettement mieux) !

encore une priorité. L'absence d'une volonté politique et – par conséquent – le manque de moyens est évident.

Dans son ultime chapitre, Vincent Noce relève avec clairvoyance tous les dysfonctionnements : manque cruel de personnel pour la surveillance (cause n° 1 des vols commis), vitrines non sécurisées et facilement ouvrables (un Victorinox fait très bien l'affaire !), objets simplement posés sur des meubles, absence de caméras ou images inexploitable, absence d'inventaire rendant par là l'investigation policière aléatoire, méconnaissance des collections exposées (les conservateurs ne s'aperçoivent que tardivement, ou même pas du tout, de la disparition d'un objet). N'étant pas sécurisés, les objets peuvent être facilement dérobés sous un manteau, dans un sac ou en passant par la fenêtre, s'il est encombrant. Le cas spectaculaire de la grande tapisserie du Château de Gruyères, lancée par la fenêtre et récupérée un peu plus tard, reste dans les mémoires... Pour y remédier, Noce propose d'apposer une sorte d'équivalent aux antivols utilisés dans les magasins d'habits. Il est en effet plus difficile de voler un jeans qu'un tableau. Quelques conservateurs ont fait remarquer qu'un musée n'est pas un coffre-fort. Certes, on n'exige pas cette extrême des musées, mais une sécurité minimale doit être garantie pour qu'un objet puisse être montré au public. De toute façon, contre des bandits armés, rien ne sera efficace.

Les failles juridiques sont nombreuses : la loi (française<sup>2</sup>) ne reconnaît pas l'art. Voler une voiture ou la Joconde constitue le même délit. De plus, les délais de prescription sont très courts. Lorsque Breitwieser est rejugé en France, plus des deux tiers de ses vols sont prescrits (larcins commis jusqu'en 1998) ! « Le vol d'art est un crime, écrit l'auteur, et il devrait être traité comme tel. » Lorsque les vols sont commis dans divers pays, l'enquête policière est entravée par les frontières. L'absence d'un organisme européen en est essentiellement la cause. La mise en ligne d'une base de données accessible de tous pourrait faciliter la tâche de la police et des conservateurs (qui doivent s'assurer de la provenance de leurs acquisitions). L'inflation du marché de l'art contribue aussi à empirer le pillage du patrimoine, dans quel pays que ce soit.

Mais le plus grand scandale dans cette affaire Breitwieser, cela restera l'absence incompréhensible des musées lors des deux procès ! Rares sont les conservateurs à s'être déplacés pour témoigner. Des soixante musées suisses spoliés, très peu ont cru bon de se faire représenter. Il en a été de même en France. Breitwieser n'a rencontré ainsi quasi aucune opposition venant de la partie civile. Les musées allemands et belges pillés par l'Alsacien n'ont même pas déposé plainte. « Cette indignité en dit long sur la négligence des responsables à l'égard du patrimoine dont ils sont censés assurer la protection. » Il est malheureusement difficile de donner tort à Vincent Noce.

Les *Confessions* de Breitwieser ne vaut pas la peine que l'on s'y attarde. Le voleur y livre sa propre version des faits, de manière avantageuse, sans distance critique, sans prise de conscience de la gravité – et des conséquences irrémédiables pour le patrimoine – de sa maladie.

En bref, les deux ouvrages soulignent à leur manière, consciemment ou non, les lacunes des systèmes de sécurité actuels des musées suisses et étrangers. Bien que l'ouvrage de Vincent Noce soit médiocre, je recommande sa lecture à tout conservateur, directeur de musée et agent d'accueil et de sécurité, si ce n'est pour prendre conscience des lacunes de son propre musée et essayer d'y remédier, du moins pour avoir en mémoire la tête de Breitwieser, qui, libéré depuis peu, est très certainement en train de sévir quelque part en Europe.

Béatrice Lovis, mai 2008

---

<sup>2</sup> J'ignore si c'est le même cas en Suisse.